

SEJOUR INTEGRATION SIXIEME SAINT PAUL 2019



Dates : du 30 septembre au 2 octobre 2019 ou du 2 au 4 octobre 2019.

Classes concernées : Sixièmes

Objectifs :

- **Séjour de surf.**
- **Temps de cohésion et construction de l'identité collégienne à Saint-Paul.**

Madame, Monsieur,

Le collège Saint-Paul d'Angoulême organise un séjour scolaire du 30 septembre au 2 octobre 2019, pour 3 classes de sixième et du 2 au 4 octobre 2019 pour les 3 autres aux Sables d'Olonne au centre de vacances Ker Netra. Ce voyage s'inscrit dans la continuité de notre projet pédagogique et permettra aux élèves d'apprécier le caractère propre de notre établissement. Ainsi, il propose des activités sportives et vise à améliorer la cohésion des classes au début du collège.

Ce séjour faisant partie intégrante des activités scolaires dispensées par le Collège Saint-Paul, **le règlement du collège s'y applique.**

1. Activités

- Surf. (2 séances).
- Course d'orientation.
- Olympiades.
- Visite Zoo.

Il y aura permutation des activités, de sorte que les classes restent indépendantes. Le planning détaillé vous sera communiqué à la rentrée.

2. Hébergement et repas

L'hébergement est assuré au centre de vacances Ker Netra, 18 av Nina d'Asty 85180 LE CHATEAU D'OLONNE.

Ce joyau de verdure clermontois est situé en Vendée, aux Sables d'Olonne plus précisément. La proximité de la côte atlantique (on entend le souffle de l'océan depuis le centre !) et de la célèbre ville du non moins célèbre Vendée Globe, sont autant d'atouts que les nombreux espaces que vous pourrez y trouver: chambres collectives spacieuses, salle informatique, théâtre, pinède de 4.5ha, piscine...

Un environnement idéal pour une classe découverte inoubliable !

Pour que la réalisation de ce séjour soit le plus agréable possible, nous vous demandons de bien prendre en compte les informations suivantes :

- **IMPORTANT** : Pour le premier voyage (du 30/09/19 au 2/10/19), prévoir un pique-nique pour le déjeuner, ainsi qu'un goûter. Pour le deuxième voyage (du 2/10/19 au 4/10/19), prévoir un pique nique et un goûter.
- Ne rien oublier des affaires demandées sur le trousseau.
- N'hésitez pas à marquer les vêtements de vos enfants afin d'éviter les oublis.
- **POUR LE SURF** : Nous organiserons à la rentrée au sein de l'établissement, un passage du test d'aisance aquatique afin de valider leur participation à toutes activités aquatiques proposées durant le séjour.

TROUSSEAU ROYAN 2019

LINGE DE CORPS	
PANTALON DE VILLE	1
SURVETEMENTS	2
SHORT	2
T-SHIRTS	4
CHAUSSETTES	3
SLIPS OU CULOTTES	4
PULL-OVERS	2
PYJAMA	1
LYCRA POUR LE SURF	1
MAILLOT DE BAIN	1
MANTEAU	1
K-WAY	1
PAIRE DE BASKET	1
CHAUSSONS	1
CASQUETTE/CHAPEAU	1
LINGE ET ACCESSOIRES DE TOILETTE	
SERVIETTES	2
BROSSE	1
BROSSE A DENTS	1
DENTIFRICE	1
GEL DOUCHE	1
SHAMPOING	1
CREME SOLAIRE	1
CREME HYDRATANTE	1
SAC POUR LINGE SALE	1
AUTRES	
SAC A DOS	1
GOURDE	1
CLAQUETTES	1

3. Transports.

Les transports sont assurés par la société des cars Robin, deux cars sont mis à notre disposition.

- Le départ du premier voyage aura lieu **le lundi 30 septembre 2019 à 7h15, place Mulac à Angoulême.**
- Le départ du second voyage aura lieu **le mercredi 2 octobre 2019 à 9h00, place Mulac à Angoulême.**
- Il est demandé aux familles d'amener les enfants **15 minutes avant le départ.**
- Le retour est prévu **place Mulac à Angoulême :**
 - **À 16h30, le mercredi 2 octobre 2019, pour le premier voyage.**
 - **À 17h30, le vendredi 4 octobre 2019, pour le second voyage.**
- Le premier voyage concerne les classes de 601,602 et 603. Le second voyage, les classes de 604, 605 et 606.

4. Coût

Le prix total du séjour s'élève à 125 euros. Si certaines familles rencontraient des difficultés, elles sont invitées à prendre contact avec l'établissement. Aucun règlement ne doit être effectué avant la rentrée. Les professeurs responsables de classe distribueront un bordereau de paiement.

5. Communication

Le soir du premier jour, vous pourrez consulter les informations et les photographies du séjour sur le site de l'établissement.

6. Règlement

En ce qui concerne le règlement du séjour. Nous vous demandons d'attendre le document d'information qui vous sera transmis par le professeur responsable de classe de votre enfant à la rentrée.

7. Réponses des familles

- Je soussignée, Madame, nom : _____, prénom : _____,
- et/ou je soussigné, Monsieur, nom : _____, prénom : _____, exerçant l'autorité parentale sur l'enfant :
 - nom : _____, et prénom : _____, élève de la classe de _____, né(e) le (jj/mm/aaaa) : __/__/__ à (ville) : _____ et pays : _____, de nationalité _____.

(Autorise - autorisons / n'autorise pas - n'autorisons pas)¹

L'enfant (nom) : _____ et (prénom) : _____ à participer au séjour d'intégration scolaire organisé par le collège Saint-Paul, 101 rue de Beaulieu, 16000 Angoulême à destination du centre de vacances Ker Netra au Sables d'Olonne, se déroulant entre le 30/09/2019 et le 4/10/2019.

Fait le __/__/__

À.....